

Autre césure :

- ✓ auprès de la composantes portant la formation d'inscription 2021-22
 - du 15 juin au 07 juillet 2021 OU du 25 août au 08 septembre 2021 pour une césure au Semestre 1 et pour une césure annuelle
 - du 1er novembre au 1er décembre 2021 pour une césure au Semestre 2

Proposition de délibération :

La Commission de la formation et de la vie universitaire de Strasbourg approuve **les calendriers de demande de césure au titre de l'année universitaire 2021-22.**